

Avertissement : le présent guide a valeur de descriptif d'unité d'enseignement.

TMA : GUIDE / FILIERE EN INTERPRÉTATION MUSICALE ORIENTATION EN CONCERT

1. LES DEUX DIMENSIONS DU TRAVAIL

- A. La conception et la réalisation d'un projet artistique.
- B. Le mémoire.

2. COMPÉTENCES VISÉES

- A. Aptitude à concevoir et mettre en œuvre un projet artistique personnel.
Autonomie de pensée et de moyens dans l'élaboration du projet et sa réalisation.
Aptitude à défendre ce projet artistique en public à un haut niveau d'interprétation.
- B. Capacité à identifier et formuler une question de recherche pertinente en lien avec le projet artistique.
Capacité à y apporter une réponse en utilisant des ressources documentaires pertinentes et en mobilisant les connaissances et compétences acquises durant le cursus.
Esprit d'analyse et de synthèse.
Capacité à communiquer clairement et sans ambiguïté ses choix et conclusions artistiques.
Aptitude à la rédaction et à la verbalisation.

3. DESCRIPTIF

- A. Conception et réalisation d'un projet artistique présenté entièrement ou partiellement dans le cadre des récitals de deuxième année master. Il est possible de combiner un récital «traditionnel» (3-4 œuvres d'époques et de genres différents) avec un récital libre en lien avec le travail master, comme de consacrer tout ou partie des deux récitals au travail de master. Le niveau artistique et technique des pièces en lien avec le travail master doit être en parfaite adéquation avec les exigences du titre visé. Il est possible également d'intégrer un répertoire de musique de chambre dont la durée n'excède pas le 1/3 du programme total des deux récitals. Un tel choix, comme son intégration dans l'un ou l'autre des récitals, doit être validé d'entente avec le professeur de discipline principale et la direction du site.
- B. Rédaction d'un mémoire (10 à 15 pages, soit de 30'000 à 50'000 signes, espaces non compris) qui approfondit un aspect précis du projet artistique ou une question de recherche qui lui est liée. A titre d'exemples : mise en relief d'un lien thématique entre les œuvres du programme, analyse d'une ou de plusieurs œuvres interprétées, réflexion sur un élément de technique instrumentale, réflexion sur le processus de composition, d'arrangement, d'improvisation etc.

Le mémoire est rédigé dans une langue officielle suisse ou en anglais. S'il est écrit dans une autre langue que le français, il comporte un résumé en français.

4. ENCADREMENT

Tutorat par le professeur de discipline principale (8h/an dans le cadre de l'enseignement instrumental ou vocal) pour la conception du projet artistique, le choix et le travail du répertoire.

Tutorat externe, sur demande de l'étudiant, pour la définition de la problématique et des contenus du mémoire, les conseils méthodologiques, la rédaction et la relecture du mémoire (8 h sur les deux années master).

L'étudiant-e peut s'inscrire à titre facultatif à un cours portant sur la définition d'une problématique et la formulation d'une question de recherche, la recherche documentaire, les aspects formels et la structure du travail. Ce cours facultatif, au titre de soutien du travail individuel, n'entraîne pas l'obtention de crédits ECTS supplémentaires.

ETAPES DE L'ENCADREMENT PROPOSÉ

Novembre MA1	Séance d'information, lancement des travaux avec l'équipe Ra&D.
Novembre-Décembre MA1	Cours facultatif décrit ci-dessus.
15 mars MA1	Rendu de la fiche choix du sujet du travail de master.
Mai-Juin MA1	1 ^{er} rendez-vous avec le tuteur externe et établissement d'un calendrier de travail.
15 janvier MA2	Rendu de la 1 ^{re} version complète du mémoire au tuteur externe pour relecture.
Semaines de projets MA2	Préparation pour la soutenance orale avec l'équipe Ra&D.
27 février MA2	Rendu du mémoire en trois exemplaires auprès du bureau de recherche du site de Lausanne ou, pour les sites de Fribourg et Sion, aux bureaux des études.
15 mars-15 avril MA2	Soutenance du mémoire.

5. MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION

SOUTENANCE

Le mémoire fait l'objet d'une soutenance de 30 minutes en français (ou en allemand sur le site de Fribourg), entre le 15 mars et le 15 avril de la deuxième année master : présentation de l'étudiant - questions du jury - délibérations du jury – compte-rendu du jury à l'adresse de l'étudiant.

CRITÈRES D'EVALUATION

A. Le projet artistique est évalué selon les critères applicables à la discipline principale.

B. Le mémoire est évalué selon les critères suivants :

- Pertinence et cohérence
 - La thématique/question posée est en lien avec le projet/la pratique artistique.
 - La construction du travail est claire.
 - Le travail traduit une réflexion et une évolution personnelle de l'étudiant-e et nourrit ses choix interprétatifs.
- Qualité et contenus
 - La problématique, les motivations, les objectifs ainsi que la démarche sont présentés dans le travail.
 - Les notions liées à la question de recherche sont discutées en se basant sur différents types de sources/ressources documentaires.
 - La démarche choisie pour apporter une réponse à la question posée est adéquate.
 - Les éléments de réponse sont présentés sans interprétation.
 - La discussion comporte une réflexion critique sur les apports du travail pour la pratique artistique.
- Forme
 - Les exigences formelles sont respectées (cf. guide de rédaction de l'HEMU).

La soutenance est évaluée selon les critères suivants :

- Pertinence et cohérence
 - La présentation met en évidence les liens entre le travail écrit et le projet/la pratique artistique.
 - La présentation est claire.
- Qualité et contenus
 - Les dimensions essentielles du travail sont synthétisées.
 - Les réponses apportées aux questions des experts démontrent une maîtrise du sujet traité.
- Forme
 - L'expression orale est compréhensible et précise.
 - Le temps de présentation imparti est bien géré.

EVALUATION GLOBALE DU TRAVAIL DE MASTER

La note finale du travail de master est attribuée sur l'évaluation globale du mémoire et de sa soutenance. Elle a valeur dans le module de formation complémentaire et optionnelle.

Cette évaluation ne fait l'objet d'aucune pondération avec la prestation artistique rattachée au module de formation principale.

La note finale donne droit à l'acquisition des crédits ECTS selon les plans d'études en vigueur.

6. JURY

- A. Le jury du projet artistique est celui des récitals instrumentaux/vocaux :
- Un membre de la direction ou son représentant au titre de président du jury.
 - Deux experts instrumentaux.
 - Un expert généraliste.
- B. Le mémoire et sa soutenance sont évalués par le jury suivant :
- Un membre de la direction ou son représentant au titre de président du jury.
 - Un expert externe.

Le professeur de discipline principale, le/la tuteur/trice et les coordinateurs/trices de recherche sont invités à assister à la soutenance, sans voix délibérative.

7. MODALITÉS DE REMÉDIATION ET DE RÉPÉTITION

- A. En cas d'insuffisance signifiée par une note inférieure à 4.0 pour la prestation artistique dans le cadre des récitals finals, l'unité d'enseignement fait l'objet d'une répétition.
- B. En cas d'insuffisance signifiée par une note de 3.5 à 3.9 pour le mémoire et sa soutenance, le jury fixe le contenu de la remédiation, laquelle fait l'objet d'une nouvelle évaluation au plus tard au 30 octobre de l'année académique suivante. Un résultat de 4.0 obtenu lors de la remédiation permet de valider l'unité d'enseignement.
- En cas d'insuffisance signifiée par une note inférieure à 3.5 pour le mémoire et sa soutenance, l'unité d'enseignement fait l'objet d'une répétition. Une insuffisance lors de la répétition a valeur d'échec définitif.

8. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Fiche choix du sujet.

Guide de rédaction de l'HEMU.

Travail de Master : Directives générales.

Lausanne, le 9 décembre 2014

Sous réserve de modifications.